

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 29 août 2016

Madame la Ministre,

Vous avez publié durant les vacances scolaires deux circulaires (des 29 juillet et 24 août) relatives à la sécurité dans les établissements scolaires.

Permettez-nous une nouvelle fois de regretter que le CHSCT Ministériel n'ait pas été saisi pour avis sur leur contenu, alors que l'article 60 du décret 82-453 modifié prévoit explicitement " *Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.* "

La FNEC FP-FO considère que la mise en œuvre de l'état d'urgence ne saurait se traduire par la restriction du droit syndical et de consultation des personnels par le biais de leurs représentants dans les organismes de représentation dont le CHSCT M fait partie.

Si nous avons été consultés, nous aurions pu attirer votre attention sur les difficultés liées à la mise en œuvre de ces consignes.

- * Tout d'abord le dispositif central repose sur la mise en œuvre de PPMS (Plan particulier de mise en sûreté). Sur le sujet des attentats comme sur celui des risques majeurs nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'absolue nécessité que des plans particuliers dans les établissements scolaires soient intégrés dans les plans plus généraux de sauvegarde des populations que sont les plans ORSEC et les PCS. C'est d'ailleurs prévu par le code de la sécurité intérieure (article L731-3 du code de la sécurité intérieure précise qu'il renferme l'ensemble des plans particuliers). Cela n'a pas fait l'objet d'une quelconque attention.

Il va de soi que dans la situation actuelle et plus que jamais il est indispensable que le plan de sauvetage d'une population d'un établissement scolaire doit être lié aux plans plus généraux. C'est bien entendu dans ce cadre-là que les chefs d'établissement et directeurs d'écoles sont prêts à appliquer les consignes précises

- * La mise en œuvre du dispositif « alerte SMS » alors même que les personnels concernés ne disposent pas de téléphone mobile professionnel nous pose également problème. Tout comme la constitution d'un répertoire téléphonique pour lequel certains DASEN demandent les données personnelles des directeurs d'école et chefs d'établissement. Ce dispositif d'astreinte n'est pas

intégré dans les obligations de services de ces personnels et n'a fait l'objet d'aucune négociation préalable pour en définir les modalités et les compensations.

- * Nous nous interrogeons également sur les dispositions relatives à la formation aux premiers secours PSC1 des élèves de 3ème et délégués de classes quand les personnels eux-mêmes ne bénéficient pas de cette formation, quand le manque criant de personnels médecins, infirmières et assistantes sociales est une réalité que personne ne peut nier.
- * Enfin, il est demandé aux personnels d'exercer des missions qui relèvent de la police ou de la gendarmerie, concernant en particulier les attroupements devant les établissements.

La FNEC FP-FO rappelle qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires et que cette responsabilité dépasse les missions des personnels de l'Education nationale de toutes catégories.

La FNEC FP-FO rappelle que l'Etat a la responsabilité de protéger l'école républicaine de toutes les tensions qui se développent dans la société et non de les relayer ni de les amplifier.

Pour toutes ces raisons et conformément aux textes en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir réunir en urgence la CHSCT M, qui aurait dû l'être avant publication de ces textes.

Certains que vous comprendrez le caractère urgent des réponses qui doivent être apportées à ces questions légitimes, nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre l'expression de notre entière considération.



Hubert Raguin, secrétaire général

Guy Thonnat, représentant FNEC FP-FO au CHSCTMEN